

NOM	FONCTION	ADRESSE
YER	Maire			
STRAS	1 ^{er} Adjoint	80, Front de Mer	"	"
CHEDEREUX	2 ^e Adjoint	"Josette" Coules de Mons	"	"
ENUSSEAU	3 ^e Adjoint		"	"
CHEBER	Counciller Municipal		"	"
SCAYE	"	Allée des Nicks	"	"
AHAUT	"		"	"
REIX	"	18, av ^e Guiche du Chap	"	"
ERLAND	"	Cours de l'Europe	"	"
GILLAUD	"	51, av ^e G ^{te} Conche	"	"
ONGRAND	"		"	"
AMOUCHE	"		"	"
NTANILLE	"		"	"
MASSE	"		"	"
ANOUE	"		"	"
MOUCHOT	"		"	"
ANUSSE	"	51, av ^e Pontallac	"	"
BOUGET	"	rue des Sables	"	"
MOUCHET	"	10 ^e Albert 1 ^{er}	"	"
GALLAND	"		"	"
BOUJARD	"	18, rue de la République	"	"
SARTEAU	"	av ^e de la G ^{te} Place	"	"
TIACKET	"	1, rue Rue Metadier	"	"
RAMBOULAN	"	quartier av ^e G. Zola	"	"
DE TOUS	"	60, av ^e des Tillards	"	"
MOUCHÉ	"	6, rue Notre-Dame	"	"

app. le
62

app. le
62

Décide

- que le nouvel échelonnement indiciaire afférent aux emplois ayant fait l'objet d'une révision par arrêté ministériel sus visé du 27 juin 1962 sera applicable au personnel susceptible d'en bénéficier, dans les conditions fixées notamment par l'article 2 de cet arrêté.

- dit que les rémunérations correspondantes seront mandatées sur les articles du budget 1962 spécialement réservés au paiement des salaires du personnel communal.

Approuvé à l'unanimité

XIV Cession de construction provisoire (M. Bremestean)

061
1 Par lettre en date du 26 juillet 1962, M. le Directeur Départemental de la Construction a fait connaître son intention de proposer au Service des Domaines la cession, à titre gratuit à la ville du baraquement sis route de la Tremblade sur un terrain appartenant à M. Botton

Le Conseil Municipal

Vu la lettre de M. le Directeur du Ministère de la Construction.

Vu l'avis de la Commission des Travaux et de celle des Finances du 20-9-1962.

Décide

- d'accepter la cession à titre gratuit du baraquement sis route de la Tremblade

- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de cession

- de prendre à sa charge le règlement du loyer des sols de M. Botton à compter de la date de cession

- que la dépense pour 1962 sera imputée sur le chapitre XXXI "dépenses Imprévues".

Approuvé à l'unanimité

V Régularisation d'achat de terrains à Teupignie (M. Bremestean)